

QUÉSACO ?

NOTE D'INFORMATION

FAIRE ENSEMBLE NOTRE IDÉAL CULTUREL SOCIAL

Le parc de matériel du **Centre de Ressources** poursuit son activité.

Après 36 ans d'existence il revient aux fondements même de sa création : mutualiser du matériel entre les membres de l'association pour s'entraider et créer du lien social autour de l'animation de nos vallées. Désormais son fonctionnement repose sur l'engagement bénévole et militant de ses membres, qui, au delà de l'utile soutiennent une aventure collective.

Le CdR dispose d'un patrimoine matériel important, dont le dernier investissement date de 2014 : matériel son, matériel lumière, écrans de projection, structures de scènes, tables, jeux... Ce matériel constitue le bien commun des adhérents : il a été décidé lors de l'Assemblée Générale de 2018 de le gérer comme tel.

Cela signifie que chacun est co-responsable de son utilisation, de sa préparation et de son entretien. Une équipe bénévole aux compétences techniques précieuses pourra aider à la détermination du matériel nécessaire et à sa sélection. Mais, le chargement, le déchargement, la disponibilité du matériel et son bon état de fonctionnement sont de la responsabilité de tous.

Comme dans une coopérative, chacun devra y mettre du sien, à commencer par l'anticipation de ses besoins afin de permettre à tous de savoir quand et quel matériel est utilisé, quand et où il est nécessaire de venir aider à charger et décharger.

L'été 2018, période d'expérimentation de ce nouveau fonctionnement a permis de démontrer que c'est possible. Cela nécessite évidemment engagement, patience, gentillesse, disponibilité et entraide et c'est cela **Faire Ensemble Notre Idéal Culturel Social** !

Si ce modèle de fonctionnement vous tente nous vous demandons de bien vouloir signer et acter les engagements réciproques entre le FENICS et ses membres. Pour ce faire :

- Signez le règlement intérieur
- Mettez à jour votre adhésion au Centre de Ressources (25€ pour les associations / 50€ pour les collectivités / 100€ pour les collectivités et leurs groupements de + de 10 000 habitants)
- Réglez votre contribution annuelle de 100€ qui sera versée au pot commun pour assurer les frais de maintenance du parc (que, bien sûr, vous pouvez aussi régler juste pour soutenir l'initiative!)
- Etablissez un calendrier de vos besoins en notant les dates de vos événements et le type de matériel que vous souhaiteriez utiliser

Vous l'aurez deviné à la lecture de ces lignes, l'engagement dans le FENICS est un acte associatif fort pour l'intérêt partagé de ses membres : désormais, nous dépendons les uns des autres. Le FENICS n'est donc pas la somme de nos intérêts particuliers et en ce sens, la disponibilité du matériel ne saurait être un dû. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'éclaircissements.

Enfin, si vous souhaitez simplement soutenir l'initiative, les projets de médiation numérique et de formation professionnelle qui seront encore portés par l'association, vous pouvez continuer d'adhérer au Centre de Ressources, nous vous en serons toujours reconnaissants!

Vive le Centre de Ressources !



Engagements réciproques

Horaires selon la disponibilité des bénévoles

Les réservations, enlèvement et restitution se feront selon la disponibilité des bénévoles et sur RDV. La préparation, le chargement, le déchargement et la vérification du matériel se feront obligatoirement avec l'utilisateur-coopérateur.

Conditions d'accès au service

Le nouveau parc de matériel du Centre de Ressources est destiné aux associations loi 1901, coopératives et collectivités militantes du Centre de Ressources.

La militance passe par :

1. Une cotisation de 25€ / 50€ ou 100€ en fonction du statut de l'adhérent
2. Une contribution de 100€ par an pour permettre d'entretenir et de remettre en état le matériel
3. Une implication concrète d'au moins deux journées par an dans le fonctionnement de FENICS (réunions, gestion, entretien matériel, aide aux chargements etc...)
4. L'acceptation de ce règlement

Réservation

Par mail à fenics@centre-de-ressources.fr.

Cette demande doit comprendre :

1. Les coordonnées complètes de la structure (téléphone, mail, adresse postale)
2. Le nom et les coordonnées téléphoniques de la personne qui vient chercher le matériel
3. Le lieu, la date et l'intitulé de la manifestation, de la ou des représentations
4. Les dates de retrait et de restitution souhaitées
5. Si possible, la désignation et la quantité des articles commandés

Règlement

Le règlement par chèque doit impérativement intervenir avant la sortie du matériel.

Responsabilités

L'utilisateur-coopérateur en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès la prise en charge et jusqu'à sa restitution. L'utilisateur-coopérateur engage sa responsabilité civile pendant tout le temps d'utilisation du matériel.

Les membres de FENICS doivent signaler tous dysfonctionnements observés, au retour du matériel. Après expertise des bénévoles techniciens du CdR, si celui-ci résulte de l'usure normale du matériel les frais de remise en état ou de renouvellement seront assumés par le fonds commun du CdR. Si le dysfonctionnement résulte d'un mauvais usage, les frais seront à la charge de l'utilisateur-coopérateur responsable. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de demander à votre assureur une extension d'assurance pour toute la durée où le matériel est sous votre responsabilité et couvrant la valeur d'achat du matériel (indiquée sur le devis). La responsabilité du Centre de Ressources ne saurait être engagée en cas de non fonctionnement des appareils utilisés.

La signature de ce règlement intérieur engage l'utilisateur-coopérateur à s'y conformer.



Coordonnées

Nom de la structure :
Prénom nom du référent :
Mail de la structure :
Mail du référent :
Téléphone du référent :

- Nous n'avons pas encore de manifestation prévue mais nous soutenons le CdR en adhérant à l'association
- Nous n'avons pas encore de manifestation prévue mais nous soutenons le CdR en contribuant au FENICS

Adhésion

- 25€ - associations, particuliers, coopératives
- 50€ - collectivités et leurs regroupements (-10 000 habitants)
- 100€ - collectivités et leurs groupements (+10 000 habitants)

Contribution obligatoire pour utilisation du matériel

- Je verse 100€ pour permettre de constituer un fonds commun destiné à l'entretien et au renouvellement progressif du matériel

Disponibilités

- Je m'engage physiquement pour **Faire Ensemble Notre Idéal Culturel et Social**
- J'ai des compétences techniques
- J'ai des bras
- J'ai une tête et des petites mains
- Je suis bricoleur-se
- Période ou jours disponible

Besoins en matériel

Le lieu et date-s :
Nom de la manifestation :
Organisé par:

J'ai besoin qu'on m'aide à déterminer le matériel nécessaire

- Je sais ce dont j'ai besoin et je note ici :

Engagement

- Je signe le règlement intérieur et engage la structure

Date :

Signature

